

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 055 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Maison de santé pluridisciplinaire de Croisilles – Portage de l'opération de construction auprès du Conseil Régional des Hauts de France.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire le projet de construction et d'aménagement de la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Croisilles.

Monsieur le Président rappelle que ce projet est présenté par la Commune de Croisilles et qu'il a bénéficié de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public de la part des services de l'Etat.

Monsieur le Président précise ensuite au conseil communautaire que ce dossier est susceptible d'être soutenu par la Région Hauts de France. La Commune de Croisilles a d'ailleurs déposé auprès du Conseil Régional une demande de subvention avant le renouvellement des instances du conseil Régional.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de relayer auprès du Conseil Régional Hauts de France ce projet de construction de maison de santé pluridisciplinaire comme étant un projet structurant du territoire de l'intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président donne lecture de la convention devant intervenir entre l'Intercommunalité du Sud Artois, la Commune de Croisilles et la Région Hauts de France permettant le portage de ce projet pour recevoir la subvention régionale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver le projet construction et d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le territoire de la Commune de Croisilles ;
- d'approuver la demande de subvention faite auprès du Conseil Régional des Hauts de France sur ce projet ;
- d'approuver la convention tripartite devant intervenir entre l'Intercommunalité du Sud Artois, la Commune de Croisilles et la Région Hauts de France permettant le portage par l'intercommunalité de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-055 - 11/04/2017

*Maison de Santé Pluridisciplinaire de Croisilles
Portage de l'opération auprès du Conseil Régional
des Hauts de France.*

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

11 MAI 2017

ARRIVÉE

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

